

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 16 décembre 2024, à 18 h 30, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :	M ^{me} Diane Trépanier	Siège #1
	M ^{me} Cindy Morin	Siège # 3
	M ^{me} Véronique St-Pierre	Siège # 4
	M. Benoit Tousignant	Siège # 5
	M. Marc Foisy	Siège # 6
Est absente	M ^{me} Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 18 h 30 conformément à l'article 153, 2e alinéa du Code municipale du Québec. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 12^e jour du mois de décembre 2024.

Assiste également à la séance, Mme Élixa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 18 h 30.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 282-2024-12

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du budget de fonctionnement 2025
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025-2027

Période de questions

5. Période de questions

Divers

5. Levée de la séance

Adoptée

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2025 pour imposer les taxes, tarifications et autres prélèvements afin de pourvoir aux dépenses prévues pour dispenser les services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

R 283-2024-12

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2025 :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 SAINTE-MARIE-SALOMÉ	
REVENUS	
Taxes générales	1 155 512 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	132 302 \$
Paiements tenant lieux de taxes	6 000 \$
Transferts	187 684 \$
Imposition de droits	38 360 \$
Autres revenus	88 409 \$
TOTAL REVENUS	1 608 267 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Conseil municipal	91 531 \$
Administration générale	442 025 \$
Quote-part MRC de Montcalm	117 881 \$
Sécurité publique	235 136 \$
Transport	429 782 \$
Hygiène de milieu	138 437 \$
Santé et bien-être	5 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	49 150 \$
Loisirs et culture	159 076 \$
Frais de financement	10 814 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 678 832 \$
CONCILIATION	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	12 000 \$
Affectations	
Affectation fonds réservés	(8 000) \$
Affectations du surplus	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	(90 897) \$
Fonds de roulement	16 332 \$
TOTAL CONCILIATION	(70 565) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 608 267 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

Adoptée

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'outils financiers lui permettant d'investir dans ses infrastructures pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la programmation détaillée sera jointe en annexe au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

R 284-2024-12

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Diane Trépanier

Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le programme triennal d'immobilisations au montant de 3 192 000 \$ pour 2025, de 1 160 000 \$ pour 2026, et de 60 000 \$ pour 2027, totalisant 4 412 000 \$ pour ces trois années soit adopté.

Adoptée

DIVERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions de l'assemblée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

R 285-2024-12

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 18 h 51 en présence de 4 personnes.

Adoptée

Le 16 décembre 2024.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

Élisa-Ann Sourdif
Directrice générale et
greffière-trésorière

Les résolutions numéros 282-2024-12 à 285-2024-12 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse